



## ALPAGE DU SITE DE PLAN-CREUX

### Règlement de réservation et conditions de location

1. Le site de Plan-Creux comprend **un bâtiment pouvant contenir au maximum 40 personnes, un réfectoire équipé et un dortoir de 14 lits** qui sont mis à disposition de privés, sociétés, associations, écoles, clubs sportifs, **du début mai à fin octobre** pour divers types d'événements (anniversaires, mariages, rencontres familiales, etc.).
2. La réservation se fait par l'intermédiaire du site internet de la Bourgeoisie aux coordonnées indiquées pour contacts ([http : //www.martigny/bourgeoisie.ch](http://www.martigny/bourgeoisie.ch)) ou du secrétariat de la Bourgeoisie ([bourgeoisie.my@netplus.ch](mailto:bourgeoisie.my@netplus.ch)).
  - a. **Un formulaire de réservation comprenant l'état des lieux est mis à disposition et sera rempli avant la prise de possession des lieux puis dûment signé par le locataire et le concierge à la fin de la location.**
  - b. **Le formulaire est téléchargeable sur le site internet et sera validé par la personne responsable du dicastère ou par le secrétariat, après paiement.**
3. **Conditions de paiement et de réservation :**
  - a. **La réservation est effective uniquement après réception du paiement de la facture.**
  - b. **La facture est payable, dès réception ou sous 30 jours**, et en cas de non-paiement dans les délais, la date ou les dates seront remises à disposition d'autres locataires potentiels (*sauf cas particuliers de retard qui seront annoncés*). La saison étant de courte durée, nous devons répondre au mieux à la forte demande.
  - c. **L'annulation d'une réservation**, après paiement, ne donne droit à aucun remboursement ; la Bourgeoisie gardera le montant pour une location future aux mêmes conditions en faveur de la personne qui s'est désistée. Cependant, un remboursement sera envisageable en cas de force majeure ou d'annulation justifiée ; la décision reste au bon vouloir de la Bourgeoisie.
  - d. L'administration bourgeoisie pourra requérir à **un dépôt de garantie** qui sera restituée, au départ du locataire, lors de la remise des clés au responsable, excepté lors de restitution non conforme (voir paragraphe 6.a. c).
4. **Concernant la sécurité**, toute personne qui réserverait ces bâtiments sous un motif fallacieux pourra être dénoncée à l'autorité compétente.
  - a. Le règlement de police de la Commune de Martigny s'applique, en particulier, en matière d'ordre public, de tranquillité et de salubrité.
  - b. Le formulaire de réservation pourra être soumis à consultation de la Police et l'organisateur indiqué sera responsable en cas d'intervention de celle-ci.

5. **Le locataire devra contacter la personne responsable**, M. Dominique Dias ( 📞 **079 476 50 21** et 📠 **027 722 00 73**), pour les modalités de la prise de possession des lieux (clé, heures...), au moins une semaine avant la date prévue. À la remise des clés, à l'entrée ou à la sortie, les deux parties feront le constat des lieux.
6. **Restitution des locaux aux conditions suivantes :**
  - a. Le locataire restituera les lieux propres y compris les locaux sanitaires, les espaces extérieurs et le parking. Tous les déchets, les mégots de cigarette et les bouteilles devront être jetés dans un container.
  - b. Tout dégât éventuel devra être annoncé pour être évalué et signalé par le concierge.
  - c. Les dommages causés ainsi que les carences en nettoyage et le matériel manquant pourront être facturés au locataire selon les tarifs en cours. S'il y a un dépôt de garantie, le montant calculé sera déduit et un surplus pourra être exigé afin de couvrir entièrement les frais occasionnés.
7. **La Bourgeoisie de Martigny décline toute responsabilité** sur ce site, en cas d'accident à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. Les règlements d'utilisation du site étant affichés dans chaque bâtiment, les locataires devront en prendre connaissance et les respecter.
8. **Le présent règlement a été approuvé par le Conseil bourgeoisial en séance du 21 février 2017** et entre en vigueur immédiatement pour remplacer tous les règlements antérieurs.

Le Conseil bourgeoisial vous remercie de votre intérêt pour cet endroit et de votre participation à la conservation d'un patrimoine valaisan. Nous vous souhaitons de passer d'agréables moments dans ce beau cadre de l'alpage de Plan-Creux.

L'ADMINISTRATION BOURGEOISIALE